

Résumé des préconisations 2009

1 – Développement de la télémédecine.

En application directe du déploiement du réseau hauts débits sur le département, favoriser le développement de la « télémédecine » : mallette médicale munie d'un ordinateur portable (électrocardiogramme, tensiomètre, oxymètre pour mesurer le taux d'oxygène dans le sang, spiromètre, micro bilan biologique instantané...), caméra webcam permettant la visioconférence et la téléconsultation entre médecin et CHU ou autre.

2 – Lutte contre la désertification médicale en milieu rural.

Aider à l'installation et au maintien des professionnels en zone rurale en favorisant la coordination des soins et en encourageant le travail en réseau.

3 – Maisons de santé.

Aider au développement et à l'accompagnement de projets de maisons de santé rurales, en partenariat avec les organismes déjà impliqués (Conseil Régional de Lorraine – ARH – URCAM).

4 – Information – Communication – Lien social.

Renforcer les actions de communication à destination des Personnes âgées et de leurs familles en mobilisant les médias traditionnels avec des documents prêts à insérer (journaux, « flyers », bulletins départementaux des associations...), en développant un site Internet dédié, en sensibilisant les médias audio-visuels particulièrement en encourageant les radios locales et en y recourant plus souvent.

5 – Sorties d'hospitalisation.

Devant la souffrance rencontrée par les Personnes âgées et les familles confrontées aux sorties d'hospitalisation, le CODERPA demande une attention particulière sur ce point et mettra tout en œuvre pour que soit analysée la situation. Il interpellera l'ensemble des partenaires concernés afin de la résoudre.

6 – Listes d'attente pour l'entrée en établissement.

Expérimenter diverses solutions pour répondre à la nécessité de mesurer l'évolution du nombre des personnes âgées en attente d'accueil dans un établissement d'hébergement spécifique.

Parmi ces solutions, le CODERPA préconise l'expérimentation de celle qui consiste en l'attribution d'un « identifiant personnel de réservation » tel que décrit dans le présent rapport page 19

7 – Choix d'un établissement d'accueil.

Par territoire, faire une enquête auprès des personnes sur leur choix d'établissement.

La commission de suivi gérontologique proposera une méthodologie pour y répondre.